

Stationnement hivernal de nuit Autorisations possibles dès la nuit du 14 au 15 novembre

Magog, le 13 novembre 2019 – La Ville de Magog souhaite rappeler aux citoyens, qu’entre le 15 novembre 2019 et le 5 janvier 2020, la Ville autorisera le stationnement sur la rue pendant la nuit si les conditions météorologiques sont favorables et qu’aucune opération d’entretien hivernal des chemins publics n’est prévue. Ainsi, dès la nuit du 14 au 15 novembre, il pourrait être permis aux citoyens de stationner leur véhicule sur la voie publique, entre minuit et 7 h.

Pour s’informer, les citoyens devront consulter la page d’accueil du site Internet de la Ville de Magog à compter de 16 h, chaque jour au cours de cette période, pour savoir s’il est autorisé ou non de stationner un véhicule sur la rue pendant la nuit. Les citoyens qui le désirent peuvent également s’abonner à l’alerte « Stationnement hivernal » dans l’application b-citi.

Rappelons que la période d’interdiction de stationner un véhicule sur la voie publique pendant la nuit est en vigueur du 15 novembre au 1^{er} avril chaque année.

Pour s’informer

- Visitez la page d’accueil du site Internet de la Ville de Magog à compter de 16 h chaque jour.
- S’abonnez à l’alerte « Stationnement hivernal » dans l’application b-citi de la Ville de Magog. Les citoyens abonnés à ce service recevront une alerte quotidienne par message texte, courriel ou encore par notification en fonction de leur préférence.
 - L’application b-citi est disponible gratuitement sur iOS et Android.
 - Téléchargez l’application à partir d’un téléphone intelligent ou d’une tablette ou accédez à la plateforme b-citi Magog avec un ordinateur au magog.b-citi.com.
 - Activez les notifications dans la section « Avis » en cochant la catégorie « Stationnement hivernal ». Assurez-vous de valider vos coordonnées afin de pouvoir activer l’envoi de notifications. Pour en savoir plus, consultez le ville.magog.qc.ca/bciti.



- Consultez la section spéciale sur le site Internet de la Ville au ville.magog.qc.ca/stationnementhiveral.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications et des technologies de l'information

Ville de Magog

819 843-3333, poste 350

